

**M. Flis:** Monsieur le Président, je voulais améliorer le rendement de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blenkarn:** Vous avez fait du bon travail!

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je demande au secrétaire parlementaire de présenter un avis par écrit. A moins qu'il ne veuille retirer sa motion—alors, il y aura également d'autres difficultés de forme.

**M. Flis:** Monsieur le Président, puisqu'il est évident que l'opposition ne sert qu'à faire de l'obstruction, je retire ma demande.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Malheureusement, ce n'est pas une demande, c'est une motion.

J'aurais tendance à croire qu'il faut le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir retirer la motion, mais puisque je n'ai jamais reçu la motion, je ne crois pas qu'il soit nécessaire. Poursuivons le débat.

**M. Lee Clark (Brandon-Souris):** Monsieur le Président, je dois avouer que je n'ai pas très bien saisi certains des échanges qui viennent d'avoir lieu. Bien sûr, je suis nouveau ici. Je ne m'attendrais certainement pas à ce que les députés à ma gauche soient déconcertés par des événements se produisant à la Chambre.

Je travaillais assidûment dans mon bureau tout en écoutant les débats et j'ai entendu les commentaires du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) relativement au débat qui s'est déroulé sur ce projet de loi ces derniers mois, tant sur le tarif du Nid-de-Corbeau que sur les antécédents de la Commission canadienne du blé. Il m'a semblé important d'exprimer mon point de vue sur cette question surtout qu'elle a été débattue assez longuement au cours de la campagne précédant les élections partielles tenues dans la circonscription de Brandon-Souris le printemps dernier. A ce moment-là, nous en avons longuement discuté devant les électeurs de l'Ouest du Canada qui ont pu, à leur tour, exprimer leur opinion à ce sujet. Certains députés de cette Chambre ont assisté et participé à cette campagne électorale. Un des points que je tiens à préciser, monsieur le Président, c'est que le parti conservateur tout au long de cette campagne électorale, et ainsi dès le début de l'année, a formulé des doutes sincères et sérieux à l'égard du projet de loi présenté par le gouvernement de l'époque, craignant particulièrement que les agriculteurs ne soient pas en mesure de payer les coûts du transport qui devaient être réduits par le projet de loi de façon que les agriculteurs n'en assument qu'une part. Au cours de cette campagne électorale, j'ai longuement discuté, de même que des membres de mon organisation, de la nécessité d'éviter que l'agriculteur ait à assumer une trop grande part des coûts du transport. Ainsi, avant même que le gouvernement parle de présenter un amendement consistant ni plus ni moins en une marge de sécurité sous forme d'une subvention de 10 p. 100 des coûts versée aux agriculteurs, nous avons soulevé au cours de la campagne la nécessité de protéger les agriculteurs. Je proposais à cette fin une marge de sécurité de 7 p. 100. On a choisi ce chiffre de 7

p. 100, car c'était ce que l'agriculteur a payé en moyenne au cours des 25 dernières années. Après avoir examiné les témoignages présentés au comité au cours de l'été, nous en sommes arrivés à la conclusion que l'agriculteur n'est pas capable pour le moment de payer le montant que demande le gouvernement. Nous avons conclu, et à juste titre semble-t-il, qu'il faut renvoyer à plus tard toute augmentation des coûts de production de l'agriculteur et retarder l'application de cette mesure d'au moins trois ans.

• (1730)

Il est important que les députés et les Canadiens en général comprennent que le parti progressiste conservateur a fait preuve d'une grande logique en affirmant que les agriculteurs ne pourraient payer le montant que leur demande le gouvernement libéral. Nous tenons beaucoup à ce que l'on ne supprime pas au petit bonheur ce droit historique, ou considéré comme tel par les agriculteurs de l'ouest du Canada. Il est important que la Chambre reconnaisse le problème que pose la capacité de payer de l'agriculteur et le souci que nous exprimons depuis plusieurs mois à cet égard. La Chambre et les Canadiens en général doivent également bien comprendre que ceux d'entre nous qui ont travaillé dans le secteur des céréales de l'Ouest et les députés du parti progressiste conservateur, reconnaissent le rôle important que joue la Commission canadienne du blé, cet élément du système de commercialisation qu'il faut préserver.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'évolution de la Commission canadienne du blé s'est faite par une série d'étapes. Cet organisme a vu le jour durant la Première Guerre mondiale et s'est développé plus récemment, bien sûr, durant la crise des années 30. Nous, conservateurs, sommes très fiers du rôle que le gouvernement de l'époque, celui de R. B. Bennett, a joué dans le développement de la Commission canadienne du blé au cours des années 30. Il s'agissait à l'époque de l'organisme central de vente lequel est finalement devenu la Commission canadienne du blé telle que nous la connaissons aujourd'hui. Nous avons fait tout ce que nous avons pu lorsque nous avons exercé le pouvoir pour en préserver l'importance et pour garantir qu'elle demeurerait un maillon permanent de l'industrie des céréales de l'ouest du Canada.

Il est juste de dire que les activités et les pouvoirs de la Commission du blé ont été grandement favorisés durant la période pendant laquelle le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) était chargé d'administrer l'agriculture de l'ouest du Canada. Je crois qu'il est important de le reconnaître et de réaffirmer ce point à chaque occasion, car certains députés cherchent à embrouiller les électeurs en laissant entendre que notre parti vise à affaiblir la Commission du blé. Je tiens à dire sans équivoque que moi-même et les autres députés de notre parti reconnaissons l'importance de la Commission du blé, et bien que nous reconnaissions aussi qu'elle présente certaines lacunes, nous affirmons qu'elle a joué un rôle très important dans l'histoire de l'ouest du Canada et qu'elle continuera de le faire.